

DE LA COMMUNE DE SAINT-LYS

Séance du 16 Mai 1994

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	17+4
DATE DE LA CONVOCATION		
09/05/94		
DATE D'AFFICHAGE		
17/05/94		

L'an mil neuf cent quatre vingt quatorze et le seize Mai à 21 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques TROYES, Maire.

Présents : ANSELME-ARSEQUEL-BARDOU-BARTHE-CARPENA-COTTIER-DELCROS-DE LACVIVIER-FENET-GRAVOUIL-JOYEUX-LAYE-LERICHE-PIACENTILE-ROUZES-SAUREL. Procurations : FOURTANE à LERICHE-BOURDAT à FENET-GRAILLOT à BARDOU-MALATRAY à ANSELME
Absents : DOUSSAT-GEIL-MARIN-NOGUES-RUIZ-VILLENEUVE
Monsieur ANSELME a été nommé secrétaire.

OBJET DE LA
DELIBERATION

Nom des rues

A la suite de la délibération n° 93x131 du 27/09/93 décidant la commémoration du 50ème anniversaire des événements du 12 Juin 1944 qui ont endeuillé la commune,

Le Conseil Municipal décide d'honorer les victimes civiles de la commune en donnant leur nom à des voies publiques. Il souhaite également rendre hommage à la mémoire du Docteur JACOBSONN, déporté résistant, mort des suites de sa déportation après avoir exercé son activité professionnelle à Saint-Lys pendant de longues années.

En ce qui concerne le choix des lieux, il est tenu compte, dans la mesure du possible, de l'endroit où les victimes ont trouvé la mort.

La RD 12 portera le nom de **Avenue de la Famille Lécharpe** de la limite de la Commune jusqu'à l'intersection avec le chemin de Guiraoudéou.

Le chemin dit Carrelet portera le nom de : **rue René Zago** dans sa partie comprise entre la RD 12 et la RD 19. La partie entre la RD 19 et la RD 53 sera désignée : **Rue Pierre Lartigue**.

La RD 53 entre l'intersection avec la RD 37 et le chemin de Pédaouba portera le nom **d'Avenue Pierre Lezat**.

Le chemin de Bordeneuve recevra le nom de **Léonie Biamouret**.

Enfin la voie nouvellement aménagée entre l'Ecole maternelle et le stade municipal sera nommée **Rue du Docteur Marc Jacobsohn**.

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire
Jacques TROYES



Handwritten signatures of council members and the Mayor, including names like 'Arseque', 'Bardou', and 'Lartigue'.

Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

Certifié exécutoire
compte tenu de la
transmission en Sous-
Préfecture le 18/05/94
de la publication le
17/05/94